



*Lundi 2 mars les élus communautaires se sont réunis en conseil.
Retour sur quelques délibérations adoptées.*

1- Des compétences supplémentaires pour la SPL du Grésivaudan

La communauté de communes a créé la Société Publique Locale du Grésivaudan en septembre 2025 afin d'exploiter les domaines skiables communautaires (Le Collet, Les Sept Laux, l'Espace ludique du Col de Marcieu et le domaine nordique du Barioz). Les élus ont acté en conseil communautaire, la diversification des activités de la SPL en lui confiant par un marché de services, la gestion des espaces de restauration des domaines de loisirs sportifs et touristiques : les snacks des piscines d'été de Saint-Martin d'Uriage et d'Allevard, du Col de Marcieu et de la base de loisirs de La Terrasse. Avec cette nouvelle étape, Le Grésivaudan confirme sa volonté de faire de la SPL un acteur incontournable du tourisme et de l'attractivité du territoire.

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16 presse@le-gresivaudan.fr